

Sport : un plan pour réduire la consommation énergétique



© 2022 Les Echos Publishing

Face à la crise énergétique actuelle et à l'accélération du changement climatique, le gouvernement ambitionne de réduire de 10 % la consommation d'énergie de la France d'ici 2024 et de 40 % d'ici 2050.

Dans cette optique, le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques a récemment dévoilé le plan de sobriété énergétique dédié au monde sportif. Ce secteur représente moins de 1 % de la consommation énergétique totale de l'Hexagone mais le gouvernement estime que son « poids économique et, peut-être plus encore, sa visibilité médiatique et symbolique, lui confèrent une responsabilité toute particulière ».

Réduire la consommation énergétique

Constatant que le chauffage et l'éclairage constituent les deux principaux postes de consommation énergétique dans le sport (respectivement 43 % et 18 %), le gouvernement incite les structures sportives à faire la chasse au gaspillage en :

- chauffant les bâtiments à une température maximale de 19°C avec une réduction de 3°C la nuit et en cas d'absence de plusieurs heures la journée et la mise du chauffage en mode hors gel (8°C) en cas d'absence de plusieurs jours ;
- limitant le recours à la climatisation (température de 26°C) ;

- diminuant la température de chauffage d'au moins 2°C dans les espaces sportifs lorsque la pratique et les conditions liées au territoire le permettent (température recommandée de 14°C dans les gymnases et de 18°C dans les salles de sport privées) et d'au moins 1°C dans les piscines ;
- remplaçant l'éclairage des équipements sportifs par des lampes à LED ;
- installant des détecteurs de présence ou des minuteurs ;
- réduisant l'éclairage des avant-match et après-match de rugby et de football professionnels.

Favoriser les modes de transport écologiques

Selon le gouvernement, plus de 80 % de l'empreinte carbone d'un évènement sportif est générée par le transport des spectateurs.

Aussi les structures sportives, et plus particulièrement les organisateurs d'évènements sportifs, sont invités à adopter différentes mesures pour encourager les modes de transport plus vertueux en termes d'écologie :

- communiquer davantage sur les moyens de transports décarbonés (transports en commun, voies cyclables et piétonnes) pour se rendre dans les enceintes sportives ;
- développer le recours au covoiturage pour les spectateurs, les bénévoles et les pratiquants ;
- densifier les stationnements sécurisés pour vélos près des enceintes sportives ;
- expérimenter, en lien avec les collectivités, la gratuité des transports en commun pour les détenteurs d'un billet d'un évènement de sport professionnel afin de réduire l'utilisation de la voiture personnelle.

En chiffres : le secteur sportif compte 112 000 entreprises et 200 000 associations et regroupe près de 450 000 emplois. Il représente 78 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

[Communiqué de presse du 13 octobre 2022 du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques](#)

© 2022 Les Echos Publishing